

Direction Europe International

**15-01**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 6 juillet 2023

**OBJET : ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS DE NGAZIDJA (COMORES) ET DE JENINE (PALESTINE) POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS « JEUNES CONTRE LE SEXISME ».**

Le 12 juillet 2021, l'Agence française de développement octroyait officiellement au Département une subvention d'1,5 million d'euros pour le Programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence ».

Ce programme d'une durée de cinq ans (2021-2025) a été conçu par l'Observatoire des violences envers les femmes et le service international - Via le monde, en lien avec des partenaires internationaux : CGLU, la municipalité de Jénine (Palestine), le Gouvernorat et l'Association des maires de Ngazidja (Comores) et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine .

Le programme vise à renforcer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour cela, il part de l'expérience de deux territoires pilotes : Jénine (Palestine) et Ngazidja (Comores) qui sont soutenus par l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (OVF) du CD93 pour réaliser un état des lieux de l'ampleur des violences et des dispositifs existants et mettre en place des politiques publiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes. La mobilisation des collectivités locales est conduite avec la participation des associations et organisations de la société civile des territoires concernés, qui contribuent à la mise en place d'actions locales de prévention et de sensibilisation afin de faire reculer les violences faites aux femmes. Les cibles prioritaires de ces actions sont les jeunes.

Dans cet objectif de sensibilisation des jeunes, le projet prévoit l'accueil d'une délégation de représentants des deux territoires pilotes afin de les former à la mise en œuvre du dispositif « Jeunes contre le sexisme ». Mis en œuvre depuis 2007 par l'OVF en Seine-Saint-Denis, ce dispositif vise à sensibiliser les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> à la problématique du sexisme et du cybersexisme, que cela soit en milieu scolaire, dans l'espace public, sur les réseaux sociaux et dans la sphère privée ou familiale. Le but est d'amener les collégiens à prendre conscience du sexisme et du cybersexisme et à modifier les comportements. Chaque année, ce sont près de 3000 élèves et 30 collèves qui y participent.



Composée de sept animateur.rice.s et enseignant.e· de Jénine (4 personnes) et Ngazidja (3 personnes), la mission accueillie en Seine-Saint-Denis suivra pendant une semaine une formation composée de deux volets :

- i) une partie théorique sur la question des violences faites aux femmes et aux jeunes filles, les comportements sexistes et violents dans les relations filles/garçons,
- ii) une partie pratique avec l'intervention des différents artistes engagés dans ce dispositif dans le département. Des participations aux ateliers de théâtre dans les collèges et au sein d'autres structures jeunesse seront prévues afin de permettre aux stagiaires de la formation de partager l'expérience du travail pédagogique avec les jeunes.

À l'issue de la formation, les animatrices et animateurs mobiliseront cet apprentissage au sein des structures éducatives de leur propre territoire. Cela fera partie des actions de prévention prévues dans les plans d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes de Ngazidja et Jénine.

La durée du séjour est de 8 jours et 7 nuitées, du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023. La totalité des frais de séjours de cette délégation, incluant l'hébergement et la restauration, sera prise en charge par la subvention de l'AFD (FICOL - Financement des initiatives des collectivités locales) allouée par l'AFD au Département. Le budget prévisionnel pour cet accueil est estimé à 14 000 euros.

En conséquence, je vous propose :

- D'ACCUEILLIR une délégation de sept représentants de Jénine et Ngazidja du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, afin qu'ils soient formés au dispositif « Jeunes contre le sexisme » ;
- DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais afférents au séjour de cette délégation du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, sur le budget départemental.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le conseiller départemental délégué,

**Abdel Sadi**

## **Délibération n° 15-01 du 6 juillet 2023**

### **ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS DE NGAZIDJA (COMORES) ET DE JENINE (PALESTINE) POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS « JEUNES CONTRE LE SEXISME »**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115-1 à L1115-7 relatifs à la coopération décentralisée,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil général n°99-XII-14 du 15 décembre 1998, relative à l'approbation d'un protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, donnant délégation à sa commission permanente,

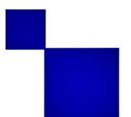
Vu sa délibération n°15-1 du 25 novembre 2021, approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) avec l'Agence française de développement,

Vu sa délibération n°15-2 du 23 mars 2023 relative à l'approbation du protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat,

Vu sa délibération n°15-1 du 11 mai 2023, approuvant les avenants aux conventions relatives au projet « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- DÉCIDE d'accueillir une délégation de sept représentants de Jénine et Ngazidja du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, afin qu'ils soient formés au dispositif « Jeunes contre le sexisme » ;

- DÉCIDE de prendre en charge tous les frais afférents au séjour de cette délégation du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, sur le budget départemental.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*